**L’Europe : pour une définition.**

1. **Les limites géographiques, culturelles et institutionnelles :**
2. **La géographie du continent :**

L’Europe serait grossièrement circonscrite par l’Atlantique à l’ouest, la Méditerranée au sud, le Caucase au sud-est et l’Oural à l’est, l’océan Arctique au nord. La taille est modeste avec uniquement 10 millions de km² soit 7,8% des terres émergées. Cela dit elle reste l’un des foyers de peuplement du monde : au 19ème siècle il concentrait presque un quart de la population mondiale, pour 748 millions d’hts en 2022 soit environ 10% de la population mondiale.

1. **Un patrimoine culturel commun :**

Plus que les limites géographiques, un patrimoine culturel commun serait mis en avant pour définir l’Europe. C’est d’ailleurs autant sur cette définition qu’insistent les définitions pour faire partie de l’UE que sur les définitions géographiques : « Ainsi le traité de Lisbonne de 1992 édicte : « L’Europe combine des éléments géographiques, historiques et culturels, qui ensemble, contribuent à l’identité européenne. Leur expérience partagée de proximité, d’idées, de valeurs et d’interactions historiques ne peut être condensée dans une formule simple et reste sujette à révision à chaque génération successive. Il n’est donc pas possible d’établir maintenant les frontières de l’Union européenne dont les contours se construiront au fil du temps.

La mise en avant d’une certaine « européanité » qui transcendrait la diversité des peuples qui la composent fait alors partie de la définition de l’Europe. Il ne s’agirait pas tant d’une civilisation que d’une communauté d’idées et de valeurs. Elle s’appuierait sur l’héritage indo-européen marquée par les grandes migrations et les langues européennes de l’Antiquité, puis sur le leg greco-romain de l’Antiquité, sur les fondamentaux du christianisme posés au MA, sur le rationalisme puis l’idéal des Lumières qui se développent de la Renaissance au XVIIIème siècle, sur le décollage économique et commerciale des révolutions industrielles, enfin sur l’expérience des guerres mondiales et une aspiration à la paix et la coexistence pacifique des peuples.

1. **Des limites discutées :**

Les limites géographiques comme culturelles de l’Europe sont en réalité très discutables et discutées. L’UE en a bien conscience, elle qui se refuse à donner une définition claire : dès 57 le traité de Rome annonce simplement : « tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté. »

Déjà, contrairement à l’Afrique ou à l’Amérique le continent n’en est pas un, puisqu’il fait partie de l’Eurasie, et est un isthme eurasiatique. Mais si la frontière est Est sans doute la plus discutée, elle n’est pas la seule.

La Méditerranée est complexe, avec un souvenir grec puis romain qui faisait de cette mer la fameuse mare nostrum : la Méditerranée est un creuset civilisationnel de l’Europe. La division survenue au Moyen Age entre Occident chrétien, Empire byzantin et Monde musulman a permis de définir une Europe héritière de l’Occident chrétien et de l’empire byzantin qui fixerait une limite avec le sud et l’est assez clair. En ce sens la Turquie serait alors asiatique comme la rive sud de la Méditerranée. Mais dans ce cas pourquoi avoir accepté Chypre sans questionnement ? L’Europe serait-elle la Méditerranée et ses îles ? Tout aussi bien la question de l’adhésion de la Turquie (63) reste problématique : outre la géographie, même musulman, l’empire ottoman a été l’un des acteurs majeurs du destin de l’Europe du XVème au XXème siècle. Quant aux enclaves de Ceuta et Medilla, n’en parlons même pas… En ce sens la Méditerranée est aussi bien une césure qu’une interface, comme l’a montré la candidature provocatrice du Maroc (85) comme membre de l’UE.

La frontière la plus problématique reste cependant à l’est. Au sud-est le Caucase est quand même un massif avec des pics de plus de 4000 mètres, séparant les régions du nord jugées européennes des régions du sud de la Transcaucasie jugées asiatiques. Mais la réalité est bien plus complexe que la géographie physique : on trouve des peuples à la langue indo-européenne au sud (Arménien) et au contraire à la langue altaïque au nord (Turkmènes ou Tatars) ; la Géorgie et l’Arménie sont majoritairement chrétiennes, tandis que les Tchétchènes sont musulmans…

Au nord l’Oural est une barrière moins évidente, très basse avec des sommets ne dépassant pas les 2000 mètres. La question principale est alors : la Russie est-elle européenne ?. Son destin l’a attiré vers l’Europe, de son peuplement en partie suédois lors de l’ère des Vikings à la diffusion du christianisme par Cyril et Méthode, jusqu’à la politique de Pierre Ier le grand au XVIIème siècle qui veut « européaniser » la Russie. La sujétion de l’Europe de l’est lors de la guerre froide en est une illustration majeure récente. De même sa culture a largement influencé l’Europe, et Dostoievsky ou Tolstoi sont considérés comme des écrivains européens. Mais il s’agit tout aussi bien d’un autre pays, dont l’espace est principalement en Asie, et dont le destin pour beaucoup de Russe reste singulier, et s’oppose à l’Europe. Lors de la guerre froide, l’Europe ct ansi juste l’Europe de l’ouest ; l’agression de Poutine est bien menée contre une Europe prédatrice tentacule de l’Occident….

Au final l’Europe intérieure même n’est pas unie mais diverse Plus globalement des Europe historiquement et culturellement différentes se dessinent :

* Le noyau occidental auquel on peut rattacher le monde scandinave, qui est le réceptacle de la culture fondée sur l’héritage antique, le christianisme romain et l’idée des Lumières.
* Le monde grec, différente par sa périphérie et par sa matrice religieuse orthodoxe.
* Le centre : les anciennes républiques socialistes, de la Pologne au Balkan, marquée par les mondes grecs, russes et turcs.
* Le groupe entre le centre et la Russie et la Turquie : bien plus loin de l’influence greco-latine, chrétienne romaine et des idées des Lumières, où la modernité a été bien plus tardive, et fortement influencées par les mondes russes et turques.
1. **L’Europe : un désir de vivre ensemble ? Une « EU-isation » de l’Europe.**

Finalement l’Europe est marquée tant par sa diversité que par son unité. Dès lors l’Europe ne serait-elle pas simplement le désir des peuples à se sentir européen, id est à vivre ensemble ? De se reconnaître dans des valeurs communes, de se faire confiance, dès lors incarnées par l’UE : on parle alors d’une « EU-isation » de l’Europe, où l’Europe ne deviendrait l’Europe que lorsqu’elle aurait entièrement intégrée l’UE, et accepté ses valeurs. Encore ce sentiment est-il très volatile : en 2008 lors de la crise financière qui a bcp touché leur pays les Islandais étaient plus de 60% à vouloir rejoindre l’UE ; mais en 2013 lors de la crise des dettes européennes ils n’étaient plus que 25%. La montée des populismes dans l’Europe, le Brexit, contraste avec le désir des populations moldaves, ukrainiennes ou balkaniques à intégrer l’UE. La guerre avec la Russie vient rappeler que le projet européen est contesté par une autre vision de l’Europe, ou de son espace orientale, avec des populations qui soutiennent parfois ce projet (pro-Russes). L’Europe en ce sens serait une identité fluctuante, impliquant la nécessité constante de convaincre les peuples, d’instaurer une confiance et de transmettre, voire de défendre, parfois par la force, des valeurs…

1. **L’Union Européenne :**
2. **La création de l’Europe :**
3. **Avant 1945 :**

Les guerres qui ont ensanglanté l’Europe depuis le XVIème siècle ont entraîné de nombreux projets européens d’unité et de réconciliation des peuples : l’idée d’union européenne a donc des racines profondes et n’est pas neuve, toujours centré sur l’idée d’apporter la paix à un continent qui du XVIème à 1945 connaît une guerre tous les 40 ans.

* Parmi ces projets celui du ministre des finances d’Henri IV, Sully, en 1638 (28 ans après la mort du roi), est éclairant : il propose une « union » des Etats européens (15, il exclut la Russie) fondée sur l’égalité et l’équilibre des puissances, coiffé par un « Conseil général de l’Europe », pour éviter les guerres entre rois et princes.
* Cette idée de Conseil sera reprise l’anglais W. Penn (fondateur de la Pennsylvanie) en 1693, puis d’autres projets comme celui de Rousseau verront le jour, désirant une confédération européenne reposant sur des lois communes.
* En 1814, le comte de Saint-Simon, voit dans le fédéralisme le moyen de créer un équilibre et une paix durable en Europe, proposant de remplacer le système en élaboration au Congrès de Vienne par un « gouvernement européen », totalement indépendant des gouvernements nationaux et dédié à défendre les intérêts européens. On retrouve en France dans la seconde moitié du siècle des républicains comme Victor Hugo qui se font le chantre d’une Europe unifiée et pacifiée derrière les valeurs démocratiques.
* L’idée d’Europe va connaître une accélération au XXème siècle, boostée par les charniers des guerres de plus en plus meurtières et notamment la première guerre mondiale, ainsi que par une certaine perception d’un déclin des nations européennes. Ainsi le projet de Richard Coudenhove-Kalergi qui veut créer en 1923 une Union paneuropéenne, projet soutenu par des personnalités politiques et littéraires dans toute l’Europe, comme Paul Valéry ou Thomas Mann. En 1929 le projet d’ « Etats-Unis d’Europe » sera présenté officiellement par Aristide Briand, alors ministre des affaires étrangères, à la SDN, proposant une « Union fédérale » assortie d’un « marché commun », annonçant ainsi la CEE. La crise des années 30 viendra cependant à bout du projet.
1. **Création de la CEE et visions de l’Europe :**

La seconde guerre mondiale et les débuts de la guerre froide vont être fondamentaux pour la création de l’Europe. Face aux atrocités de la guerre, mais aussi au sentiment de déclin face aux deux nouvelles super-puissances, face aussi à la menace communiste qui implique un front commun et prospère, le projet européen va aboutir. Dès 1946 à Zurich, Churchill, pourtant personnage peu enclin à l’europhilie reprend la formule de Coudenhove en appelant à la création d’Etats-Unis d’Europe, d’où le RU serait évidemment exclu. Sous la houlette des Etats-Unis qui voient d’un œil bienveillant la création d‘une Europe unie face au communisme et partenaire commercial, plusieurs projets ont lieu :

* En 1948 le congrès de La Haye débouche sur la création en 1949 du Conseil de l’Europe, qui permet la concertation des pays européens et s’engage à défendre la démocratie et les droits humains.
* En 1948 l’OECE qui devient l’OCDE regroupe les pays de l’ouest dans une organisation économique qui permet de redistribuer le plan Marshall.

Le projet va cependant plus loin, porté sur le continent par ceux que l’on appelle les « pères de l’Europe ». Une brochette de personnage ayant connu l’atrocité des guerres mondiales, n’ayant pas collaboré et souvent lutté contre les fascismes, et appartenant surtout à l’orientation démocrate-chrétienne de la politique ou dans une moindre mesure sociale-démocrate. Ce sont :

* Les Français Jean Monnet et Robert Schuman
* Le belge Paul-Henri Spaak
* L’Italien Alcide de Gasperi.
* Le Luxembourgeois Joseph Bech.
* L’Allemand Konrad Adenauer.

Au lendemain de la guerre ils parviennent au pouvoir et vont construire l’Europe. L’idée qui domine dans ces créations est le rapprochement des peuples par la prospérité. Face au constat que la défiance et la pauvreté entraîne la guerre, comme dans les années 30, ces hommes prévoient l’instauration d’un marché commun pour l’acier et le charbon, puis pour l’ensemble des biens, avec une idée bien connue : les échanges permettent de rapprocher les peuples par la connaissance de l’autre, les empêchent de se faire la guerre par la complémentarité de leurs économies et par la prospérité engendrée.

C’est d’abord le projet de la CECA en 1952 sur l’acier et le charbon : les 6 pays signataires (France, RFA, Italie, Benelux) transfèrent pour 50 ans leur souveraineté dans le domaine du charbon et de l’acier à une instance supranationale chargée d’assurer la croissance de la production et sa libre-circulation, dans le but de créer un marché unique. L’instance supranationale est représentée par une Haute autorité dont les décisions s’imposent aux Etats membres, une Assemblée, un conseil des ministres et une cour de justice.

La tentative de créer une Europe de la Défense avec la CED souligne malgré tout les limites du projet et le serpent de mer d’une Europe militairement indépendante et dégagée de l’atlantisme. Le plan prévoit une intégration supranationale des armées : accepté par les 5 pays membres, il est refusé par le parlement français en 54 (Gaulliste+ coco+ peur de réarmer l’Allemagne).

L’échec de la CED ayant enterré le projet politique et militaire, la poursuite de l’intégration sera économique avec le traité de Rome de 57 et la création de la CEE, dans un contexte marqué par la crise de Suez et l’écrasement de la révolte hongroise, permettant de vaincre les dernières réticences, notamment française. La CEE organise l’établissement d’un marché commun à l’échelle des Etats membres. Le modèle institutionnel de la CECA est repris mais cependant transformé : désormais le Conseil des ministres devient organe de décision, et non plus la haute autorité, devenue Commission, tandis que le Parlement est conservé. L’option supranational est donc abandonnée. Un second traité crée Euratom, vouée à une politique commune du dvpt du nucléaire civil. Il sera cependant un échec face aux hydrocarbures et à la volonté française d’imposer sa filière.

1. **Deux visions de l’Europe, mais des valeurs communes:**

Deux visions cependant se confrontent dès l’origine :

* Les fédéralistes : ce sont les pères de l’Europe, Monnet en tête. Pour eux l’Europe doit dépasser le cadre national pour aller vers une fédération européenne qui ressemblerait aux Etats-Unis. En ce sens les instances de l’Europe doivent être au-dessus des gouvernements des nations et totalement indépendantes, imposant les intérêts européens aux égoïsmes nationaux. Pour ces pères de l’Europe, le projet doit cependant s’intégrer dans le projet atlantiste, où l’Europe serait l’un des deux pôles du monde occidental, dominé par les US.
* Les pro-« Europe des nations » : ce courant est incarné par la figure de De Gaulle. Ces derniers pensent que l’Europe ne peut que se construire sur les Etats, qui doivent garder leur souveraineté, et repousser tout pouvoir européen supra-national et ses institutions, comme la Commission et le Parlement. Ce sont eux qui imposent le vote à l’unanimité dans la CEE : la France de DG en 65 s’oppose même violemment à la tentative des autres pays de passer à la majorité qualifiée, notamment par la politique de la « chaise vide » de l’année 66. Pour De Gaulle un autre sujet de rupture est l’atlantisme des fédéralistes : pour lui l’Europe doit développer une politique étrangère autonome, loin des US, et pour parler cru, doit permettre à la France de retrouver une influence et une indépendance mondiale. En ce sens l’Europe doit se prendre et appliquer le modèle français, un malentendu qui survivra à DG.
* Une troisième voie sera proposée par Jacques Delors dans les années 80-90, tentant une voie médiane entre les deux projets : une fédération d’Etats-Nations. Il plaide pour le maintien de l’Etat-Nation qui permet un sentiment d’appartenance et donne un squelette politico-administratif à l’Europe, tout en renforçant graduellement le fédéralisme, l’étendant notamment de l’économie (CEE) au domaine politique (UE). Il plaide pour une intégration graduelle par quelques états pionniers, qui seraient ensuite rejoints ou non par d’autres, donnant ainsi une Europe a plusieurs vitesses.

Au-delà de ces visions l’Europe se fonde dès le départ sur des valeurs communes, nommées principes fondateurs : dans le domaine économique il s’agit du capitalisme, du respect de l’économie de marché et de la libre-concurrence. Surtout dans le domaine politique il s’agit du respect des libertés individuelles, respect des droits de l’homme, démocratie, recherche permanente de la paix, progrès social et réduction des inégalités. En 1993 les critères de Copenhague posent officiellement ces critères comme indispensables à toute adhésion : tout candidat doit être adossé à des institutions stables, garantissant la démocratie et l’Etat de droit, garantissant les droits de l’homme et la protection des minorités ; chaque Etat doit développer une économie de marché, marqué par la bonne gouvernance (corruption) et capable de faire face à la pression concurrentielle des membres.

1. **Elargissements et approfondissements :**
2. **Les élargissements :**

Les premiers temps de la CEE sont soumis à la concurrence. A l’est l’URSS organise le CAEM, qui loin d’un marché commun met en réalité au service de l’économie soviétique les économies des démocraties populaires, et ne stimulent en rien les échanges entre elles. Les échanges sont majoritairement bilatéraux avec l’URSS et inégalitaires, tandis que des infrastructures comme les oléoducs et les gazoducs sont construits entre les DP et l’URSS.

En Europe de l’ouest des pays menés par la GB voient d’un œil critique la création de la CEE, préférant à la création d’un marché commun un simple espace de libre échange sans pouvoirs supranationaux. Le traité de Stockholm en 59 crée l’AELE, organisation concurrente regroupant la GB, la Suède, la Suisse, le Portugal, le Danemark, la Norvège, la Finlande. Le non-respect des règles (notamment par la GB qui relève ses droits de douane) et la prospérité de la CEE va cependant faire capoter l’organisation, blessée finalement à mort par l’adhésion de la GB à la CEE en 73.

Dès lors la réussite économique des pays de la CEE va convaincre les pays européens d’adhérer. Les 6 pays connaissent en effet durant les Trente Glorieuses une croissance supérieure à la moyenne occidentale : 5,3% en moyenne de 57 à 73 contre 4% pour les US et 2,8% pour la GB.

* Le traité de Bruxelles de 1972 acte l’adhésion du R-U, du Danemark et de l’Irlande, la façade atlantique de l’Europe (Norvège refuse : première !).
* L’adhésion de la Grèce en 1981, puis de l’Espagne et du Portugal en 1986 inaugure l’ouverture et le rééquilibrage de l’Europe vers le Sud, et a une valeur hautement symbolique. La Grèce représente déjà un symbole du point de vue culturel et démocratique. Ce poids démocratique est renforcé par le fait que ces trois pays rentrent dans la CEE alors qu’ils se libèrent de la dictature et adhèrent à la démocratie. Enfin ils représentent un défi car leur économie est plus faible que les membres existants. Leur adhésion pose donc un double défi :
	+ Arrimer et développer la démocratie dans ces pays.
	+ Développer l’économie de ces pays sans que leur situation ne crée une concurrence déloyale avec les autres membres, du fait de coût de production bien moins élevés, et sans que les aides se détournent totalement vers eux= d’où une période de 5 ans transitoire avant le marché commun.
* 1995 : Suède, Autriche et Finlande. L’adhésion de ces pays résultent autant des logiques économiques que politiques. Pays neutres à la frontière de l’affrontement est-ouest, elles profitent de la fin de la guerre froide pour adhérer.
* 2004-2007 : en 1997 le Conseil du Luxembourg lance le processus d’adhésion en Europe centrale et orientale, actant de fait la fin de la guerre froide et de la division de l’Europe en deux, face à des pays dont les populations désirent adhérer à l’UE, synonyme de prospérité et de protection contre la Russie. L’élargissement est cependant un véritable défi, tant politique qu’économique. En 2004 10 états rejoignent l’UE : la Pologne, la Hongrie, la Rep. Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, les trois Etats Baltes, Chypre, Malte : suivis en 2007 par la Roumanie et la Bulgarie, puis par la Croatie en 2013. L’UE augmente sa superficie de 23%, passe de 15 à 28 membres, de 370 à 450 millions d’habitants, et voit à part la Pologne se multiplier les petits états, qui disposent tous d’un droit de véto. Parallèlement le centre de l’Europe se déplace nettement vers l’est, tandis que les défis en matière d’économie et de démocratie sont mis à rude épreuve face à des pays en retard de développement, marqués par la mal-gouvernance et sortant pour bcp de l’oppression soviétique.
* Les élargissements depuis les années 2010 se font vers l’Europe balkanique L’élargissement vers les Balkans a pour objectif de stabiliser et de pacifier une zone traditionnellement poudrière, ayant encore connu la guerre dans les années 90. La situation des pays est cependant inégal, certains ne correspondant pas du tout aux critères de Copenhague. Si la Croatie est membre depuis 2013, que les négociations avec le Monténégro avancent vite, celles avec la Serbie, la Macédoine du nord et encore plus l’Albanie sont difficile, tant par la pauvreté, le degré de corruption et les tentations autoritaires des régimes. Les trois pays ont reçu cependant le statut de candidats officiels à l’adhésion, coopérant de façon plus étroite avec l’UE, comme l’a par exemple montré la livraison au Tribunal Pénal International des criminels de guerre par la Serbie.
* La question de l’élargissement vers les marges asiatiques se posent dans d’autres termes. La candidature de la Turquie pose des problèmes d’ordre économiques, mais surtout politiques et culturelles, et a toujours été bloqué, tandis que le pays s’est détourné de l’Europe sous la houlette de Erdogan depuis les années 2010. Celles de l’Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie posent le problème du rapport avec la Russie et de la définition de l’Europe. Jusque-là refusée (refus de la France et de l’Allemagne en 2008) dans un but de statu quo avec la Russie, la montée des tensions puis l’invasion de la Crimée et celle de l’Ukraine en 2021 ont changé la donne : les trois pays se sont vus à leur demande accorder un statut de candidat officiel. Le chemin reste cependant très long, et dépendra des relations géopolitiques de la frontière eurasiatique.
1. **Les approfondissements économiques:**
2. **La création du marché unique :**

Le traité de 1957 prévoit la création de 57 à 69 d’un marché unique, donc une intégration plus poussée qu’une simple zone de libre-échange. Il s’agit de supprimer les droits de douanes entre pays de la CEE et les contingentements en volume, et de créer un tarif douanier commun au frontière de l’UE : le marché unique est terminé en 1968. Il permet l’envol des échanges entre pays membres, multipliés par 9 de 57 à 1992, et assure une prospérité importante durant les trente glorieuses, supérieure –5,3%) à la GB (2,8%) et aux Etats-Unis (4%).

Les années 80 marquent cependant un ralentissement de l’intégration économique, sur fond de crise économique et de querelles financières avec la GB ( I want my money back !). Le projet de l’Acte unique de 1986 notamment mené par Jacques Delors va la relancer. L’idée est de supprimer les barrières non-tarifaires, qui ralentissent encore le marché : frontières matérielles qui ralentissent les échanges, barrières techniques, cloisonnement des marchés publics.

L’acte unique va mener à la création de l’Union Européenne en 1992, au traité de Maastricht :

* Création d’un vaste marché espace sans frontière, avec liberté de circulation des personnes, capitaux et entreprises : l’espace Schengen.
* Nouvelles politiques de coopération dans les domaines de la recherche et de la technologie.
* Reconnaissance européenne des diplômes et échanges étudiants (Erasmus).
1. **L’union monétaire :**

Le marché unique est ainsi créé, mais les possibilités de distorsions de la concurrence reste possible avec les politiques monétaires, en jouant sur les taux de change à coup de dévaluation. De plus la zone connait une certaine instabilité monétaire, avec des pays connaissant des fluctuations importantes, comme l’Italie ou l’Espagne : une monnaie unique permettrait de profiter d’une monnaie stable pour tous.

Le projet de stabilité monétaire est lancé en 1970 par le plan Werner, et accélère avec la sortie du dollar en parité-or et la fin du système de Bretton-Woods : la nécessité d’une monnaie forte devient importante alors que les taux redeviennent flottants. Pour cela les membres se mettent d’accord sur une convergence progressive des monnaies vers un taux de parité fixe. C’est d’abord le Système Monétaire Européen de 1979, qui limite la variation des taux de change entre les membres. En 1989 le rapport Delors propose d’aller plus loin vers la création d’une monnaie unique, qui serait gérée par une banque centrale européenne indépendante des gouvernements nationaux.

La création de la monnaie unique est entérinée par le traité de Maastricht, et s’accompagne d’indicateurs de convergence économique. L’idée est que la stabilité monétaire doit reposer sur une convergence des économies européennes, afin que le taux de la monnaie reflète la santé de l’économie globale de la zone et ne soit pas minée par une trop grande divergence entre des économies faibles, qui mériteraient une monnaie faible, et des économies fortes, qui mériteraient une monnaie forte. Ces indicateurs sont :

* Taux d’inflation en doit pas dépasser de 1,5 points le taux moyen des trois états les moins inflationnistes de la zone.
* Le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3% du PIB.
* La dette publique ne doit pas dépasser 60% du PIB.

L’euro est introduit en 99 pour les entreprises et 2002 pour les particuliers. Il est émis et surveillé par la BCE de Francfort, dont l’objectif dans les années 90-2000 est la lutte contre l’inflation, par le Pacte de stabilité et de croissance (97) : l’idéologie est clairement éno-libérale, dans la pespective de conserver une monnaie forte.

La création de l’euro est un vrai succès dans les années 2000, créant une monnaie forte et stable, qui dépasse bientôt le dollar en change. Les obstacles ne sont cependant pas tous levés.

1. **Critiques et crise:**

La nouvelle union économique et monétaire apporte une stabilité économique bienvenue sur le continent. Cependant, de nombreux obstacles demeurent, du fait que derrière l’union monétaire, l’homogénéisation économique n’a pas eu lieu. Les orientations économiques libérales de l’UE sont aussi remises en cause. Plusieurs critiques et problèmes :

* Contre l’euro : La monnaie unique forte et au taux important est critiquée par de nombreux états, et notamment ceux du sud, pour être surévaluée par rapport à leur économie, et de pénaliser ainsi leurs exportations. La politique indépendante de la BCE, qui refuse toute dévaluation pour assurer la stabilité monétaire (lutte contre l’inflation) est fustigée par de nombreux états pour être trop rigide (= N. Sarkozy), alors que d’autres puissantes (Chine, GB, etc…) n’hésitent pas à dévaluer pour relancer les exportations. Les Etats du nord répondent qu’eux arrivent très bien à exporter, qu’il s’agit d’un problème de compétitivité des entreprises et non de taux de change.
* Une union économique imparfaite : derrière l’union monétaire de nombreux pans économiques, et notamment la politique fiscale, reste aux mains des états et très différentes. On assiste alors à de véritables politiques de dumping fiscal mis en place par les différents pays pour attirer les investissements. Un pays comme l’Irlande pratique ainsi un taux d’imposition sur les sociétés ridiculement bas, à 12,5%, attirant ainsi investissement, délocalisation, sièges sociaux d’entreprises aux dépends des autres états membres. Il s’agit non seulement des entreprises européennes, mais aussi des entreprises étrangères qui s’installent en Irlande, et inonde ensuite le marché européen, en payant le minimum d’impôt. Le Luxembourg apparaît ainsi comme un véritable paradis fiscal au centre de l’UE.
* La doctrine libérale suivi par l’union et la BCE, notamment par le maintien de taux élevé pour lutter contre l’inflation, est critiqué par les partisans d’une doctrine plus souple qui souhaiterait des éléments de relance keynésienne. La volonté de libéraliser et interconnecter absolument les différents marchés sans se soucier toujours des conséquences sociales est critiquée par une partie des populations, à gauche comme aux extrêmes. L’UE s’est certes emparée de la question sociale, reconnaissant officiellement l’existence et la nécessité d’un « modèle social européen », qui ferait partie de l’identité européenne. Ce modèle social européen serait fondé sur une protection sociale forte comparée au reste du monde, le respect du dialogue social, et l’existence de services d’intérêt générale puissant : une protection qui permettrait la protection des plus fragiles et ainsi la cohésion des sociétés européennes. Cette reconnaissance s’est concrétisée lors du sommet de Nice en 2017 par le socle européen des droits sociaux, qui pose 20 points de vigilance. Mais au-delà des déclarations d’intention, les réalisations sociales européennes sont faibles, la question sociale étant en général laissé aux Etats : certes l’UE agit à travers le FSE (Fond social européen), doté de 88 milliards, qui finance des projets liés à l’emploi, à la réinsertion sociale, à la lutte contre la pauvreté, etc… Mais au-delà de cela les normes sociales sont laissées aux Etats : or dans un espace où la circulation est libre mais les règles sociales non harmonisées, les Etats pratiquent bien souvent du dumping social, profitant des différences de richesse. Ainsi en Roumanie le salaire moyen est de 608 euro, contre 4638 euro au Luxembourg, et une moyenne de l’UE de 2319 euro (Eurostat, 2018)= délocalisation et travailleur détachés Le dumping social est ainsi particulièrement visé, avec le problème des travailleurs détachés : une entreprise peut désormais faire travailler des employés dans tous les pays européens, en respectant les salaires du pays d’arrivée, mais en s’acquittant des prélèvements sociaux dans son pays d’origine, créant ainsi une concurrence déloyale= un travailleur polonais détaché coute bcp moins cher qu’un français. Dans la réalité, le salaire du pays d’arrivée n’est que rarement respecté, notamment lorsqu’il n’y a pas de salaire minimum comme par exemple en Allemagne pendant longtemps.
* Enfin les critères de convergence économique ne sont pas souvent respectés, et les économies ne convergent pas selon le souhait de Delors. L’euro est ainsi fragilisé par les économies plus « faibles » notamment des pays des sud. Une partition se fait entre pays des nord respectueux (le Frugal Four : Autriche, DK, Suède, Pays-Bas + Allemagne) des critères et des sud (Italie, Grèce, Espagne, Portugal, France) bien moins respectueux : les « cigales du sud » contre les « frugaux » du nord. Les cigales reprochent aux pays du nord d’imposer des critères qui favorisent la rigueur et l’austérité, au détriment de la pauvreté et de l’investissement. Les frugaux du nord reprochent aux cigales du sud de vivre au-dessus de leurs moyens et de ne faire aucun effort pour compter ensuite sur l’aide des pays du nord qui ont su se serrer la ceinture.

La crise financière de 2008, en partie causée par les politique néo-libérales ayant dérégulé les marchés des capitaux ont entraîné une première remise en cause importante de la doctrine rigoureuse de l’Europe en manière économique et monétaire.

La crise des dettes souveraines qui a suivi la crise financière à partir de 2010-2011 a enfoncé le clou. Elle a été le révélateur de ce manque de convergence économique. Le poids de la dette de nombreux états du sud et de l’est qui n’avaient pas respecté les critères de Maastricht non moins que leur économie défaillante, Grèce en tête, et le poids d’un euro qui pénalisaient leurs exportations, ont entraîné une remise en cause de l’union monétaire. La Grèce notamment s’est retrouvé en quasi-faillite, avec une dette à plus de 160% de son PIB, des taux d’emprunt sur le marché hallucinant, et une perspective réelle de sortir de la zone euro. Les remèdes proposés par la BCE, influencée par la doctrine néo-libérale anti-inflation et par les Frugal Four, d’austérité budgétaire, ont entraîné dans ces pays des casses sociales importantes, avec des taux de chômage et de pauvreté en croissance rapide, et la montée des extrêmes (Aube dorée en Grèce, Podemos en Espagne, etc…)

1. **Vers une union plus approfondie ?**

Ce double coup a montré la nécessité de rompre avec le Pacte de Stabilité et de croissance fondée sur la rigueur et la lutte contre l’inflation, et de mettre en place une véritable politique économique commune. L’Allemagne face à la situation a ainsi mis de l’eau dans son vin et accepter une plus grande solidarité et une politique plus volontariste de l’UE. Le plan Junker de 2015 est ainsi le premier plan d’investissement de l’UE voué à compenser l’effet des deux crises financières et de la dette, mobilisant 315 milliards d’euro au profit des infrastructures, des innovations, du dvpt durable et des projets des PMI et ETI.

Mieux encore face à la pandémie de Covid, un pas a été franchi : le plan de relance de 2021 nmmé « Next generation EU » est d’un montant de 750 milliards d’euro, et est financé par les premiers eurobounds : des obligations d’Etat levés non au nom de chaque Etat, avec des spreads différents, mais au nom de l’UE, avec un spread unique relativement bas grâce aux bonnes performances des pays des nord. L’EU a ainsi largement renforcé son union monétaire et économique par la mutualisation des dettes, soulageant ainsi les pays des sud, grâce à l’évolution de l’Allemagne et l’absence de la GB qui a isolé les Frugal Four.

Enfin la nécessité d’une harmonisation économique plus large, et notamment fiscale, a été adoptée.

* Volonté d’une taxation minimum commune : obligation du Luxembourg et de l’Irlande de s’y conformer.
* Lutte contre le dumping social : vers un salaire minimum européen ? https://www.capital.fr/votre-carriere/salaire-minimum-face-au-dumping-social-lue-parvient-a-sentendre-1422073
1. **La naissance d’une Europe politique :**

L’Europe est plus qu’un marché unique, une union politique. Cette réalité s’est affirmée progressivement dès le XXème siècle, grâce aux instances supranationales et aux dévolutions croissantes de souveraineté, aux politiques dépassant le simple cadre économique comme la PAC, l’aide aux régions, les coopérations technologiques ou dans la recherche, ou encore aux valeurs associées à la CEE, il a fallu attendre Maastricht pour voir s’accélérer une Europe politique, par un approfondissement institutionnel et des prérogatives politiques.

Maastricht (92) constitue ainsi un véritable tournant, transformant la CEE en UE, dont le nom souligne la dimension politique. Les innovations principales sont :

* L’instauration d’une citoyenneté européenne (tous les citoyens de l’UE ont droit de vote aux municipales et aux européennes dans toute l’Europe).
* L’élargissement des compétences : à la dimension sociale, cohésion économique et sociales, recherche-développement, environnement.
* L’union économique et monétaire à travers un espace de libre-circulation des capitaux, des hommes et des entreprises (Schenghen).

Par la suite de nombreux traités vont approfondir l’Europe politique, comme les traités d’Amsterdam, de Nice et de Lisbonne, tandis qu’en 2005 une tentative de créer une constitution européenne échoue sur les référendum néerlandais et français. Le traité de Lisbonne de 2007 est par exemple le dernier et le plus important de ces traités. Il instaure :

* Une personnalité juridique de l’UE qui peut désormais conclure un accord international dans tous ses domaines de compétence.
* La simplification du processus de décision à la majorité qualifiée dans de nombreux domaines.
* Une présidence permanente du Conseil européen, élue pour deux ans et demi.
* Un haut représentant de la politique étrangère européenne.
* Le nombre de commissaires est réduit, correspondant aux 2/3 des Etats membres (18) et on plus 2 pour chaque Etat.
* La possibilité d’initiative citoyenne : un texte recevant plus d’un million de signatures dans plusieurs états invite la commission à proposer cette proposition au Conseil et au Parlement.
* La charte des droits fondamentaux acquiert une force juridique contraignante (sauf Pologne et R-U).
* La lutte contre le changement climatique devient une priorité.
* Dans le domaine judiciaire et policier les décisions sont désormais prises à a majorité qualifiée.
* Le rôle des parlements nationaux est renforcé : ils peuvent faire échouer une proposition de la commission qui ne respecterait pas le principe de subsidiarité.
* Une clause de sortie d’un Etat de l’UE.

Au final le modèle européen partage des traits de la fédération et de la confédération. Dans de nombreux domaines, comme la politique économique et monétaire, le marché unique, l’espace judiciaire et policier commun, on est dans un cadre réellement fédéral. Mais dans d’autres domaines où subsiste la règle de l’unanimité, comma la PES, on est dans un schéma de confédération. Plus généralement en réalité la situation de l’UE est complexe, entre domaines réservés de l’UE, des Etats et domaines partagés entre les deux, sans compter les multiples acteurs privés et civils qui interagissent influencent. ON a donc un modèle original et complexe d’interdépendance entre ces trois pôles que sont l’Etat, l’UE et les acteurs privés. Le défi de l’approfondissement est ainsi de résoudre cette complexité traduite par la multiplicité des acteurs et la diversité des intérêts.

1. **La gouvernance européenne :**
2. **La répartition des compétences entre l’UE et les Etats :**

L’UE n’intervient que dans les domaines où les Etats membres ont accepté par la signature de traité de déléguer leur souveraineté. L’UE dispose de trois types de compétences :

* Les compétences exclusives : dans ces domaines, les Etats ont perdu toute compétence au profit de l’Europe ; C’est par exemple le cas pour les ressources halieutiques ou la politique commerciale.
* Les compétences partagées : politiques exercées en commun par l’UE et les Etats, comme la politique sociale ou de l’environnement.
* Les compétences réservées : domaines où ma souveraineté étatique reste entière= toute décision doit se prendre à l’unanimité.

Plus globalement depuis Maastricht l’UE fonctionne en principe selon le principe de subsidiarité : l’autorité supérieure (l’UE) ne peut et ne doit intervenir que si l’autorité inférieure a prouvé son incapacité à résoudre un problème. Si ce principe limite les compétences de l’UE vis-à-vis des Etats, il permet aussi de limiter l’action des Etats pour favoriser l’échelon local, à travers les collectivités territoriales. En ce sens l’UE encourage la prise de responsabilité et d’autonomie de l’échelon local, posant d’ailleurs parfois problème face à des Etats à tradition centralisatrice comme la France, où lors des conflits régionaux comme lors de la tentative d’indépendance de la Catalogne face au pouvoir central madrilène.

1. **Les quatre institutions majeures :**
* La commission européenne : elle incarne la dimension supranationale de l’UE, en défendant l’intérêt communautaire et les petits Etats face aux grands Etats. Elle a un rôle d’initiative des textes législatifs et surtout un rôle exécutif : elle gère le budget communautaire et les fonds structurels. La commission est dirigée par un président, proposée par le Conseil européen et approuvée par un vote au Parlement (depuis 2019 Ursula Von der Leyen). Il est épaulé par des commissaires désignés par chaque Etat et non-élus, ce qui pose évidemment problème, même si l’ensemble des commissaires doit être approuvé par le Parlement. Jusqu’en 2004 la Commisssion reflète le poids des 5 « grands (Allemagne, France, GB, Italie, Espagne), qui ont deux commissaires contre un pour els autres pays. Depuis 2004 il y a désormais un commissaire par pays.
* Les Conseils européens et des ministres : le conseil européen créé en 74 réunit tous les chefs d’Etat plus le président de la commission et les ministres des affaires étrangères. Il se réunit deux fois par semestre, et donne les orientations majeures de la politique générale de l’Union : c’est l’institution suprême et décisionnelle de l’UE. Le Conseil des ministres qui réunit les différents ministres selon les sujets abordés a un rôle législatif qu’il partage avec le parlement. Ces conseils sont présidés de manière tournante pendant 6 mois par chaque Etat à tour de rôle.
* Le Parlement européen : unique institution élu directement au SU, pour 5 ans, il dispose ainsi d’une plus grande légitimité que les autres institutions. Il est cependant celui qui a le moins de pouvoir. Son pouvoir est législatif, partagée avec le conseil des ministres, mais aussi de contrôle de la commission : il confirme par un vote le président et les commissaires, et peut déposer une motion de censure , utilisée uniquement en 99 contre la Commission Santer soupçonnée de fraude et corruption.
1. **Evolution du rapport de pouvoir :**

Il y a eu une évolution notable des rapports de pouvoir depuis 1957, au grès des tractations et des grands traités. La commission était vue par les « pères fondateurs » comme l’organe le plus important : celui qui prépare les lois, les autres organisations n’ayant alors qu’un rôle de vote. Elle a pourtant rapidement perdu de son pouvoir durant les premières années, face à l’hostilité notamment de la France de De Gaulle (politique de la chaise vide de 1966) et la pratique fréquente du vote à l’unanimité qui a eu pour effet de bloquer de nombreuses propositions de la commission. Cet affaiblissement s’est poursuivi en 1974 par l’institutionnalisation du Conseil européen, qui a donné un rôle prédominant à la réunion des chefs d’Etat par rapport à la commission. Enfin les traités de Maastricht et d’Amsterdam (97) ont imposé la procédure de codécision, qui affaiblit encore plus la commission vis-à-vis cette fois ci du Parlement, qui doit désormais valider et amender les décisions de la commission. La commission reste cependant importante, au moins parce qu’elle siège en permanence face aux Conseils, notamment dans l’expertise technique. Son pouvoir dépend aussi grandement de l’envergure de son président : alors que José Manuel Barroso (04-14) s’était montré effacé, ses successeurs Jean-Claude Junker (14-19) et aujourd’hui Ursula van der Leyen ont montré plus de poigne et des directions politiques claires. Ursula notamment avec le Green Deal, les politiques de lutte contre l’évasion et l’optimisation fiscale, la souveraineté industrielle se montre particulièrement pugnace.

La transformation la plus notable est la montée en puissance du parlement, poussée notamment par l’Allemagne. Celui-ci a depuis 1979 reçut tout d’abord un surcroît de légitimité démocratique avec son élection au SU, puis un surcroît de pouvoir par le contrôle du budget et la procédure de codécision introduits par Maastricht et Amsterdam : toute décision de la commission doivt être validé par le Conseil des ministres et le Parlement. Le Parlement peut amender le projet et mettre son veto par majorité absolue. Cette évolution permet combler le déficit démocratique dont pâtissait l’UE, mais ne semble pas suffisant, comme le montre le boudage des élections européennes par les électeurs.

Le dernier point marquant est l’évolution du processus de décision, qui a progressivement minoré le rôle des Etats au profit de décisions communes. Si dans un premier temps la CEE prévoyait des votes à la majorité simple, qualifiée et à l’unanimité selon les domaines, rapidement le vote à l’unanimité s’est imposé pour la majorité des sujets. La situation a évolué face à l’accroissement des membres qui rendait une gouvernance à l’unanimité impossible et face aux veto qui bloquaient systématiquement les décisions au profit d’un seul Etat. Ainsi l’Acte unique a réintroduit le vote à la majorité qualifiée, qui a été étendu à des domaines de plus en plus nombreux au fur et à mesure des grands traités : Maastricht, Amsterdam, Nice (2001), Lisbonne (2009). Le traité de Nice et de Lisbonne ont par ailleurs établi le vote qualifié au Conseil européen à la double majorité, d’Etats et de population, qui a permis de rétablir le poids des grands par rapports aux petits, qui étaient auparavant privilégiés (Deux voix pour le Luxembourg, 10 pour l’Allemagne dans l’Europe des 15). Depuis 2014 une proposition venant de la commission doit être adoptée par 55% des membres du conseil représentant 65% de la population de l’Union, une minorité de blocage devant par ailleurs rassembler au moins 4 membres. Aujourd’hui seuls les domaines de la défense, de la fiscalité, des affaires étrangères, de la sécurité sociale restent à l’unanimité. L’Europe grâce à ces changements a ainsi pu faciliter son fonctionnement et renforcer l’intérêt général aux dépens des égoïsmes nationaux.

1. **Gouvernance concrète :**

Au-delà du fonctionnement théorique des institutions, la pratique concrète est bien plus complexe, fonctionnant selon le concept de confédéralisme : la plupart des instances ne fonctionnent pas selon des logiques européennes en propre mais selon des négociations et compromis entre les Etats, par le biais de leur gouvernement. En ce sens les institutions européennes ne sont pas vraiment autonomes mais relèvent encore majoritairement de la logique d’Etat. Au sein des instances l’idée de recherche du consensus est centrale, chaque Etat tentant de monnayer son ralliement par des compromis, notamment les plus petits. Cette logique de compromis permet à tous les acteurs de peser dans le processus de décision. Elle est institutionnalisée en 1966 par « le compromis du Luxembourg », qui permet de résoudre la crise de la chaise vide de la France. De Gaulle face à la volonté de ses partenaires d’étendre les domaines de la majorité qualifiée et de baisser le budget de la PAC avait décidé de ne plus envoyer de représentants au Conseil des ministres, bloquant ainsi le fonctionnement de la CEE. Cette situation était cependant intenable pour la France comme pour ses partenaires, d’où la recherche d’une solution, qui prend le nom de compromis de Luxembourg : chaque pays s’engage à négocier jusqu’au bout pour trouver un compromis sans quitter la table, jusqu’à qu’un consensus se dégage. Ce fonctionnement entraîne des décisions longues et souvent inabouties par rapport au projet initial, mais qui permet en théorie de contenter toutes les parties, et accorde à chaque pays un droit de véto théorique sur n’importe quelle question. Si ce fonctionnement est amendé au XXIème siècle par l’extension de la majorité qualifiée, elle reste le principe de bases des négociations au sein des institutions européennes.

1. **Une Europe à plusieurs vitesses ?**

La multiplication des membres de l’UE ainsi que la pratique de l’unanimité a posé rapidement la question de la paralysie de l’UE. Depuis la fin du XXème siècle des solutions concrètes ont été proposées pour permettre à certains Etats d’avancer plus vite ou au contraire de freiner leur intégration, mettant à mal le concept initial d’une avancée homogène et unificatrice.

Le traité de Maastricht a mis en place l’opting-out, id est le droit de retrait. Plusieurs textes majeurs ont entraîné l’opting-out :

* L’espace Schengen : R-U et Irlando opt-out.
* Euro : Danemark, R-U, Suède.
* Charte des droits fondamentaux de 2007 : R-U, Pologne, Tchéquie.
* Pacte budgétaire européen (TSCG) qui visent à obliger une limite au déficit et à l’emprunt. R-U et Tchéquie.

Au contraire en 1997 le traité d’Amsterdam met en place le principe de coopération renforcée, qui permet aux Etats désireux d’aller plus avant dans l’intégration de le faire sans attendre les autres lorsque les décisions sont bloquées. Pour ne pas entraîner un éclatement de l’UE, la coopération doit rassembler au moins 9 membres, et être adoptée par le Conseil et le Parlement. Quelques coopérations renforcées ont été créées :

* Sur les divorces (quel droit national prendre en cas de divorce international).
* Sur les brevets.
* Sur une taxe des transactions financières : toujours en projet…

Ces brèches dans l’avancée commune ont alors alimentée deux visions théoriques concurrentes de la gouvernance :

* L’Europe à la carte : lancée en 91 par Thatcher, l’idée est que l’Europe doit reposer sur des politiques et valeurs communes minimales, chaque état décidant sur ses bases de poursuivre ou non et adopte un statut particulier. Cette vision est souvent défendue par des Etats désirant en réalité le minimum d’uniformisation de l’UE.
* L’Europe des cercles concentriques : apparue dans les années 2000 lors des discussions sur l’euro, cette théorie voit l’Europe comme une série de cercles concentriques intégrées de façon croissantes. Au centre se trouveraient l’avant-garde de l’Europe, qui correspond peu ou prou à l’Europe des 6 ; puis au fur et à mesure on trouverait des cercles de pays moins intégrés, qui seraient cependant à terme dévolus à intégrer le premier cercle. Cette vision est critiquée par els nouveaux arrivants, notamment de l’est, qui ont l’impression de n’être pas des membres de pleins droits.

Quoi qu’il en soit, ces possibilités d’Europe à plusieurs vitesses permettent de fonctionner à plusieurs, et de relancer l’intégration quand elle est paralysée. La question est de savoir si ce fonctionnement est destinée à créer une Europe hétérogène ou bien n’est qu’une étape vers une intégration renforcée.

1. **La politique étrangère de l’UE :**

La question qui se pose est « y a-t-il une politique étrangère de l’UE ?». Le projet européen ayant été fondamentalement économique et tardivement et de façon très incomplète politique, la notion de politique étrangère européenne interroge. Presque inexistante, elle a eu un premier départ en 1992 avec la politique étrangère et de sécurité commune, qui posait les bases d’une politique accès sur la recherche de la paix, le respect du droit international et la culture du compromis. Un projet encore bien fragile et qui se heurte à la realpolitik des puissances bien plus brutale.

1. **Une politique étrangère limitée :**

Le premier frémissement d’une politique étrangère commune a lieu en 1973 suite au rapport Davignon qui stipule que les ministres des affaires étrangères de la CEE doivent se réunir pour confronter leurs points de vue. Mais ces réunions ne font pas une politique commune, se contentant de débat symbolique et de grandes déclarations de principe, chaque pays se divisant en général ensuite sur l’action à suivre. La seule exception a été la conférence d’Helsinki en 75, où l’Europe a parlé d’une seule voix et a pu peser sur les négociations.

Il faut donc attendre la fin de la guerre froide (plus besoin du parapluie américain) et le passage à l’UE pour qu’un embryon de politique commune soit mise en place à travers la PESC. Voulue par les grands pays (France, Allemagne, Italie, GB), qui veulent à travers elle retrouver une certaine puissance, elle dote l’UE d’une personnalité juridique extérieure et accroît son pouvoir de négociation. En 1997 au traité d’Amsterdam un haut-représentant pour la PESC est créé, sorte de ministre des affaires étrangères, dont la première sera Catherine Ashton, aujourd’hui Josep Borrel. Cette mutation a permis à l’UE d’être reconnu comme partenaire diplomatique en tant que tel, recevant par exemple le statut d’observateur et d’orateur à l’ONU ( et au G20), pouvant prendre la parole, présenter des propositions, etc…. Elle permet de parler d’une seule voix sur des sujets multiples, et engrange quelques succès, comme sur le Kosovo où Ashton a joué un rôle important dans le règlement du conflit en 99.

Pour autant cette politique se heurte à l’égoïsme des états, qui supportent mal ce transfert de souveraineté. De fait la politique étrangère n’est pas une compétence exclusive, mais reste aux mains des états car les décisions doivent être prises à l’unanimité. Cette unanimité est évidemment un frein très important, amenant des décisions lentes et sur le plus petit dénominateur commun. Au final le poids réel de la politique étrangère de l’UE reste extrêmement limité.

* Les divisions et égoïsmes nationaux l’empêche souvent d’avoir une prise de décisions efficace. C’est particulièrement vrai lors de la guerre de Yougoslavie à sa porte où les pays européens sont incapables de s’entendre : la France, l’Allemagne veulent envoyer des troupes pour s’interposer, mais la GB, le DK et le Portugal s’y opposent fermement ; idem pour la reconnaissance des indépendances, où l’Allemagne veut par exemple reconnaître rapidement toutes les indépendances, alors que la France plus proche de la Serbie a plus de mal. Résultat l’Europe est marginalisée au profit de l’ONU puis de l’OTAN. Le constat reste en grande partie vrai aujourd’hui avec la guerre en Ukraine, où si l’UE semble parler d’une seule voix, les dissidences sur le plafonnement du prix du gaz et du pétrole sont empêchées par l’Allemagne, tandis que des pays comme la Hongrie utilise leur ralliement comme moyen de pression pour obtenir le versement des aides communautaires.
* Elle reste marginalisée dans les discussions diplomatiques d’ampleur par les grandes puissances (US, Russie, Chine). C’est par exemple le cas pour le conflit israélo-arabe où elle est invitée à la conférence de Madrid (91) puis aux réunions du Quartet avec l’ONU, les US et la Russie, mais avec un rôle de figurant. Plus grave encore, cela l’est pour les discussions sur ses frontières. Ainsi le groupe de Minsk qui devait régler les problèmes de l’Ukraine ont été guidé par le « triangle de Weimar », id est la France, l’Allemagne et la Pologne, sans demander à l’UE d’y participer…
* Ses actions restent peu efficaces : du-delà des condamnations, l’outil le plus utilisé par l’UE est la sanction, moins dangereuse que des embargos ou des actions militaires. Actuellement plus de 30 états sont visés par des sanctions européennes, de la Chine pour les Ouigours à la Russie pour l’Ukraine en passant par la Corée du Nord ou le Venezuela. L’efficacité de ces sanctions interrogent cependant, n’ayant en général pas changé grand-chose : les sanctions contre Pyongyang n'ont jamais rien donné, contre la Syrie de Bachar el-Hassad non plus, contre la Chine n’en parlons pas, etc…
1. **Les grands axes de la politique de l’UE :**

La place de l’UE au sein des relations internationales est paradoxale. Ni Etat fédéral ni zone de libre-échange, son statut est hybride et difficile à prendre en compte. Au fur et à mesure de sa construction politique elle a su s’imposer, mais siège en même temps que ses états constitutifs. Cette nature même rend sa voix parfois difficile à entendre.

1. **Une puissance normative :**

L’histoire de l’Europe marquée par les guerres et les holocaustes, mais aussi par les Lumières, la nature de sa construction fondée sur la paix, son modèle sociale portée par la notion de protection et de solidarité, la conduit à défendre des idées et des valeurs au sein des relations internationales : recherche de la paix et refus viscéral de la violence, respect du droit international et des droits de l’homme, meilleure redistribution des richesses et protection des plus pauvres, enfin défense de l’environnement dernièrement.

La voix pour défendre ces valeurs est clairement celle du soft power et de la puissance normative ( que l’on peut appeler puissance civile), entre réelle volonté et incapacité de développer un hard power européen. L’idée est donc à travers sa politique d’imposer des normes fondées sur ses valeurs aux relations internationales, que ce soit par la participation et le soutien à la création d’organisations internationales (comme la Cour pénale internationale), le soutien constant au dialogue appuyé par sa propre expérience du compromis, ou encore la recherche constante de la paix, l’appui aux droits de l’homme, etc…, et in fine la promotion du multilatéralisme. Cette position a notamment été illustrée par l’obtention du prix Nobel de la paix en 2012, alors que l’UE allait fors mal.

Le problème est évidemment que puissance normative reste trop faible et souvent peu entendue, avec des échecs parfois retentissants, comme lors du printemps arabe qu’elle n’a pas su appuyer. Et que d’autre part depuis le XXIème siècle de nouvelles puissances ont émergées brisant le consensus sur ce discours libéral pour imposer un nouveau discours illibérale et proposer un nouvel ordre du monde loin des valeurs européennes. Enfin les événements récents en Ukraine en forçant le réarmement de l’UE va peut-être rompre cette unique puissance normative, en lui additionnant un hard power qu’elle n’a jamais eu : l’avenir le dira.

1. **Les grands axes de la politique : droit de l’homme, développement et écologie :**

Dans le déploiement de sa puissance normative et « civile », l’UE considère les droits de l’homme comme centraux. Si aucune référence explicite n’est présente dans le traité de Rome, l’attachement aux droits de l’homme fait partie de l’identité européenne, finalement rédigée dans la convention européenne des droits de l’homme dans les années 70, et la reconnaissance dans la déclaration commune de 77 des droits de l’homme comme principe générale devant guider l’action politique, puis la charte des droits fondamentaux en 2001.

Les actions extérieures de l’UE reflètent cet attachement, à travers le militantisme pour créer par exemple une Cour pénale internationale jugeant les personnes et non les Etats. Plus globalement l’UE insère des clauses de conditionnalité lors de ses politiques d’aide au dvpt, demandant le respect des droits de l’homme, de la démocratie, du pluralisme, notamment au sein du programme Echo (européean community humanitarian office). Elle n’hésite pas à dénoncer d’autres part les atteintes aux droits de l’homme, comme par exemple la politique de sanction contre la junte birmane après le harcèlement de l’opposante Aug San Suu Kyi, puis de la répression des minorités musulmanes. Ces condamnations sont cependant à géométrie variable : rien ou pas grand-chose n’a été dit contre la Chine dans sa répression contre le Tibet.

Dans le prolongement de cette politique la politique d’aide humanitaire est un outil particulièrement développé par l’UE. Ce service est géré par l’Echo, avec globalement un budget annuel de 6 milliards d’euro, et agit par l’intermédiaire de plus de 200 ONG. C’est évidemment aussi un outil politique, qui avec ses clauses de conditionnalité permet de défendre les valeurs européennes.= par exemple entre 2005 et 2012 l’UE a dépensé plus de 560 millions.

Autre volet, la politique d’aide au développement est particulièrement développée. Dans le cadre du programme de l’ONU de l’aide au dvpt, spécialement au sein des « objectifs du millénaire » définis en 2000 et qui prévoyait la réduction de la pauvreté dans le monde de moitié en 2015 et la consacration de 0,7% du PIB des Pays dvpés à l’aide au dvpt. Ainsi les pays européens ensemble sont les premiers contributeurs, avec plus de 85 milliards d’aide en 2019, contre 35 milliards pour les Etats-Unis. 5 pays ont dépassé les objectifs du millénaire : Dk, Lux, Norvège, R-U, Suède. L’aide communautaire au sens strict s’ajoute à ces aides, dans le cadre de son programme Europeaid, financé par la BEI et des subventions : avec 11 milliards en 2019, l’UE est le deuxième donateur derrière les Etats-Unis.

Enfin l’UE développe depuis la fin des années 90 une politique de promotion écologique et durable. Pour cela elle a appliqué à toutes les recommandations des différents sommets et les a même parfois anticipé. Ses membres et elles-mêmes veulent ainsi jouer le rôle de leader et d’exemple dans la transition écologique, et jouent un rôle moteur lors des différentes COP. Dernièrement elle s’est fortement engagée dans le financement des pays du sud pour la transition climatique, en étant le premier contributeur au fond de 100 milliards de dollar prévu chaque année par la Cop 26, entre 2020 et 2025.

1. **L’UE, un nain militaire :**

La question d’une Europe de la défense est un serpent de mer de la politique européenne, et pose le problème fondamental de la puissance sans capacité militaire. Dès 54 le projet et l’échec de la CED marque la volonté et les difficultés de mener une politique de défense commune. De l’échec de la CED naît l’UEO qui regroupe les 6 pays de la CECA, organisation politique et économique mais aussi militaire. L’UEO reste cependant en sommeil durant la guerre froide, les Européens préférant s’adresser à l’OTAN. Elle est pour autant réactivée en 1984 et reprend vie dans les années 90 profitant de la fin de la guerre froide et de la naissance de la PESC. L’UEO est alors utilisée par les européens pour mener plusieurs missions de maintien de la paix, notamment dans les Balkans, en se dotant d’un embryon de force militaire, d’abord l’Eurocorps (91) puis l’Eurofor (95, forces d’interventions rapides).

Il faut cependant attendre le sommet de Saint-Malo pour que le projet de défense, notamment porté par les Français, avance enfin : c’est la création de la PESD (politique européenne de sécurité et de défense), qui devient PSDC (politique de sécurité et défense commune) au traité de Lisbonne pour marquer sa nature communautaire première et non plus assujétie à l’OTAN, impliquant une clause de défense mutuelle. Le manque de moyen et l’incapacité à définit une politique commune fait cependant de la PSDC surtout une force de maintien de la paix ou le bras armé d’une politique de développement : la taille de ses opérations, 5.000 hommes au total, dont beaucoup de civil, reste minime par rapport à l’OTAN ou même l’ONU.

La stratégie de la PSDC est bâtie autour des valeurs européennes, continent meurtri par la guerre et construit désormais autour de la notion de paix, empêchant tout bellicsime clairement rejeté par les opinions publiques, qui savent de plus que désormais la puissance se mesure surtout par l’influence politique, économique et culturelle. La notion de légalité de la guerre est importante, définie par Mickael Walzer, *Guerres justes et injustes*, comme une guerre pour une juste cause, autorisée par une autorité légitime (mandat de l’ONU) et après que tous les autres moyens aient été employés. Trois axes définissent dès lors la stratégie de la PSDC :

* Construire le bon voisinage de l’UE, en promouvant dans l’est de l’Europe et autour du bassin méditerranéen des pays bien gouvernés et avec lesquels on peut coopérer. C’est pas gagné.= politique de « bon voisinage ».
* Faire face aux menaces : gérer les crises de basse intensité que connaissent les différentes régions du monde, notamment les plus proches, jusqu’à envoyer une force de maintien de la paix ou d’aide au dvpt. Mais aussi prévenir les menaces les plus immédiates. A ce sujet les opinions divergent entre pays de l’est qui jugent que la Russie est le plus grand problème, et autres pays qui suggèrent que les menaces viennent plutôt du sud de la Méditerranée. Poutine a tranché pour eux.
* L’investissement technologique pour développer des nouvelles armes et stratégies dans les nouveaux espaces de guerre, à travers la création d’un Fond européen de défense.

Fort de cette construction, l’UE s’est lancée dans plusieurs opérations à l’étranger depuis 2003, avec l’opération Artémis, 2.200 hommes sous commandement français, pour une médiation de paix dans le nord-est du Congo. Depuis elle s’est lancée dans 30 opérations en tout, dont 17 sont encore en cours comme : Eufor Althéa en Bosnie-Herzgovine depuis 2004 ; Navfor Atalanta contre la piraterie dans le golfe d’Aden et le long de la corne de l’Afrique en 2008 ; EUTM Somalia depuis 2010, formation militaire des troupes gouvernementales somaliennes dans le cadre de la stabilisation du pays.

La PSDC se heurte enfin à l’attitude des européens face à la guerre. Depuis la fin de la guerre froide les Européens se sont en effet lancé dans une logique de paix, voulant toucher « les dividendes » de la paix après les années de guerre froide. Les budgets militaires se sont donc effondrés, loin en dessous des 2% prévus par l’OTAN. Parallèlement même lors des actions militaires de la PSDC la majorité des états européens se sont montrées au mieux peu impliqués. Ce fut notamment vrai lors de la campagne de Libye en 2011 où seules la France et la GB lancèrent des campagnes de bombardement, encore plus lors de la campagne du Mali en 2013 où la France fut bien seule à intervenir, avant de forcer les autres membres à intervenir plus concrètement (force Takuba, 900 hommes). Le problème est qu’avec la reprise de la conflictualité à partir des années 2000 les pays européens n’ont pas changé leur stratégie. Alors que les conflits rééclataient que et le réarmement reprenait, l’Europe est resté dans sa logique de paix. Alors que les budgets augmentaient de 80% en Amérique du nord, de 70% en Asie de l’est et en Afrique du nord, celui de la Chine et de la Russie triplait, les budgets européens baissaient : en 2020 1,4% du PIB pour l’Allemagne, 1,6% pour la Hongrie, 2,1% pour la France contre4,3% pour la Russie et 3,7% pour les US. La nouvelle donne depuis la guerre d’Ukraine a enfin changé l’état d’esprit, et les pays européens ont fait augmenter leurs budgets dans une optique de réarmement et de 2% du budget. Parallèlement l’UE a fait augmenter son Fond européen de la défense à 8 milliards d’euro pour 2021-7.

Au final aujourd’hui il n’existe évidemment pas de réelle armée européenne, mais l’agrégat de 27 armées, la plupart petites. Seules la France et la GB disposent de véritables armées compétentes et globales, et coopèrent ensemble. Mais globalement l’addition de 27 armées n’en font pas une grande, avec évidemment beaucoup de redondances dans l’armement. C’est d’autant plus dommage que l’Europe est le deuxième budget au monde derrière les US si on additionne tous les pays, dont aurait les moyens d’une armée effroyable. Mais globalement il n’y pas non plus d’Europe de l’industrie de la défense, malgré l’Agence européenne de la défense créée en 2004 pour tenter coordonner les productions. Globalement chaque état joue la carte nationale, protégeant son industrie de la défense jalousement, et empêchant au passage les fusions européennes au nom de la sécurité (Merkel contre fusion BAE et Airbus en 2012). Résultat le panorama est émietté, avec plus de producteurs de chars que de voiture !!! L’égoisme national va encore plus loin, n’hésitant pas à choisir des produits américains ou israélien plutôt que des produits européens, même lorsqu’ils sont issus de collaborations, comme l’eurofighter (Allemagne commande F35 actuellement et patrouilleurs P8 à Boeing, nouveau projet de bouclier anti-missiles demandant aux Israéliens par l’Allemagne avec 14 pays de l’Otan notamment d’Europe de l’est, sans la France) ). La guerre en Ukraine a là encore joué un rôle d’accélérateur, avec l’accélération de projet commune qui en était au point mort, comme le nouvel avion de combat européen entre Dassault et Airbus (projet Scaf), et le char du futur entre le Léopard allemand et le Leclerc français.

1. **L’euroscepticisme :**
2. **Euroscepticisme, montée des populismes et nouveaux européens**
3. **La montée de l’Eurosepticisme.**

De manière générale on assiste à une montée de l’euroscepticisme au XXIème siècle. Cet euroscepticisme n’est pas monolithique, et varie notamment entre « hard », sortie de l’UE, et « soft », remise en cause de certains aspects de l’UE sans en sortir néanmoins. Cet euroscepticisme est le plus souvent associé au populisme, sans se confondre cependant complètement, de gauche (minoritaire) comme de droite (majoritaire) : les nouveaux partis populistes européens sont les plus porteurs de l’euroscepticisme. C’est le cas du Front national , d’Ukip au R-U, du parti pour la Liberté (PVV) en Hollande, de la Ligue en Italie, d’Alternative en Allemagne, du Jokkib hongrois, du DF danois, du FPÖ en Autriche,.. autant de partis de droite ; mais aussi de LFI, de Syriza en Grèce, Podemos en Espagne, autant de partis de gauche ; ou de partis difficilement classables comme le mouvement 5 étoiles en Italie, les Gilets jaunes en France, ou l’ANO tchèque.

Cet euroscepticisme est visible à travers plusieurs indicateurs. Ce sont d’abord la participation aux élections. ON observe en effet une désaffection aux élections européennes qui culminent en 2014, avec une moyenne de 60% d’abstentions, contre 39% au début. Ce sont ensuite les résultats de ces élections : montée des partis eurosceptiques, refus de la constitution de 2005, enfin Brexit. C’est enfin les sondages de popularité de l’UE, qui en 2016 atteignent 27% d’opinion positive en Grèce, 38% en France et 47% en Espagne, en baisse constante depuis 2004.

1. **Montée du populisme et nouveaux européens :**

Cette montée de l’eurosepticisme est marquée par l’affaiblissement des soutiens traditionnels de l’Europe, les partis qui avaient contribué à la construction : les démocrates chrétiens (centre droit) et les sociaux-démocrates (gauche). Cet affaiblissement débute dans les années 70 mais va s’accélérer dans les années 2000, ces partis perdant notamment l’appui des classes populaires et d’une partie des classes moyennes, qui se détournent vers des partis eurosceptiques. Ainsi depuis les années 2000 ces partis ont perdu en moyenne 12 points aux élections dans toute l’UE.

Cet affaiblissement est en partie due à l’incapacité de ces partis d’avoir pu sauvegarder le modèle social-démocrate des Trente glorieuses dont ils se faisaient les défenseurs, face à un modèle libéral et mondialisé qu’ils ont pour beaucoup adoptés, et qui est perçu comme inquiétant par une grande part de la population. Ainsi la plupart des partis de centre ont viré dans les années 90-2000 d’un modèle social-démocrate à un modèle social-libéral : le tournant est amorcé par les travaillistes de Tony Blair dans les années 90, et sera suivi par exemple par Schroeder en Allemagne avec les lois Harts, ou Jospin puis Hollande en France avec les lois travail, qui tous mettront en place des lois de libéralisation des différents marchés et de plus grande insertion des pays au sien de la globalisation.

Cette situation est particulièrement claire en France où les partis classiques pro-européens subissent depuis les années 2010 une véritable déroute, PS comme LR (UMP), au profit de nouveaux partis dont les lignes de clivage ne sont plus totalement le droite/gauche mais aussi les gagnants de la mondialisation (En Marche)/ les perdants (LFI, RN), dans une configuration pro et anti-européen.

Dans cette recomposition politique les verts font figure d’exception, faisant figure de parti nouveau et résolument pro-européen dans l’ensemble. Les premiers députés européens verts apparaissent en 1984, et forment aujourd’hui la 4ème force au parlement européen (77 députés). Ils proviennent cependant essentiellement des pays des nord, et notamment de l’Allemagne, l’est et le sud ne connaissant pas de forces écologiques importantes, syndrome d’un déséquilibre significatif. Le projet vert et fondamentalement fédéral : ils désirent d’une part une réforme du système politique, avec un système bicaméral, le conseil des ministres devenant une deuxième chambre type sénat, le conseil des chefs d’Etat devenant purement consultatif, l’exécutif étant incarné par la Commission, désormais élue par le Parlement ; d’autre part une réforme du budget, qui passerait de 1% à 5% du RNB de chaque pays.

1. **Les populismes :**

Le populisme est un mouvement politique nouveau qui se développe depuis le XXIème siècle. Selon P. Rosenvallon ( Le populisme, 2016), qui l’a étudié en tant que mouvement voire idéologie politique véritable et non simple mvt de protestation, il est :

* Un mvt politique de défiance à l’égard des partis politiques, jugés corrompus et défendant leurs intérêts propres ou celle d’une élite sociale et économique, d’un jeu politique jugée obscur et technocratique. L’Europe fait ici figure de bouc émissaire classique, lointaine et technocratique : la complexité de son droit, la nécessité du compromis permanente viennent alimenter les critiques d’une structure élitiste. Ces critiques viennent de plus se fonder sur une perte générale de souffle de l’Europe instaurée par les pères fondateurs. La nécessité d’une paix et d’une organisation démocratique, garantie et portée par l’Europe, résonnent moins au sein de générations n'ayant pas connu les guerres et la dictature. En ce sens l’UE se résume souvent à des politiques économiques obscures sans véritable projet fédérateur, alimentant ainsi la défiance et incapable de porter des projets fédérateurs dépassant les clivages et portant un souffle. Pour contourner ce système politique l’appel direct au peuple par un chef à travers le référendum est privilégié, dans une démocratie d’acclamation. Au sommet un leader fort et charismatique est souhaité.
* Un mvt social qui critique les élites au nom du « peuple », et se veut être le peuple, avec une notion de laissez pour compte et de détresse sociale et économique réel ou au moins vécu. Cette critique des élites se fait à l’échelle nationale et européenne.
* Un mvt économique fondé sur le national-protectionnisme, centré sur le patriotisme économique, en donnant la priorité à une main d’œuvre-nationale, et qui peut dériver en un mouvement identitaire nationaliste. L’Europe et ses politiques libérales sont là encore au centre du viseur, avec notamment les mobilités humaines (Schenghen).

Le populisme transcende cependant les classiques divisions gauche/droite, et on trouve un populisme de droite comme un populisme de gauche. Le populisme est ainsi au cœur de la droite radicale, RN en France, FPO en Autriche, PVV au Pays Bas, DF au Danemark, l’eurosepticisme en constituant un élément important. Cet eurosepticisme est caractérisé en plus des principes de base par une doctrine ethno-nationaliste, qui critique l’immigration qui serait permise par Schenghen et ses failles, la perte d’autonomie des politiques nationales. L’Europe fait alors figure de bouc émissaire idéale, constamment citée comme responsable des malheurs de la société : ainsi Ukip a fondé sa campagne du Brexit sur la peur de l’immigré et la contribution financière de la GB à l’UE : les partis de l’est montrent une Europe libérale venant mettre en pièce les valeurs traditionnels et chrétiennes des sociétés slaves…

Le populisme de gauche fonde son euroscepticisme sur une critique plus économique et sociale de l’Europe, lui reprochant d’être l’agent libéral venu diffuser l’ultra-libéralisme et mettre en place les systèmes sociaux nationaux qu’il faut préserver à tout prix. Il critique ainsi un point faible de l’Europe. L’UE s’est certes emparée de la question sociale, reconnaissant officiellement l’existence et la nécessité d’un « modèle social européen », qui ferait partie de l’identité européenne. Ce modèle social européen serait fondé sur une protection sociale forte comparée au reste du monde, le respect du dialogue social, et l’existence de services d’intérêt générale puissant : une protection qui permettrait la protection des plus fragiles et ainsi la cohésion des sociétés européennes. Cette reconnaissance s’est concrétisée lors du sommet de Nice en 2017 par le socle européen des droits sociaux, qui pose 20 points de vigilance. Mais au-delà des déclarations d’intention, les réalisations sociales européennes sont faibles, la question sociale étant en général laissé aux Etats : certes l’UE agit à travers le FSE (Fond social européen), doté de 88 milliards, qui finance des projets liés à l’emploi, à la réinsertion sociale, à la lutte contre la pauvreté, etc… Mais au-delà de cela les normes sociales sont laissées aux Etats : or dans un espace où la circulation est libre mais les règles sociales non harmonisées, les Etats pratiquent bien souvent du dumping social, profitant des différences de richesse. Ainsi en Roumanie le salaire moyen est de 608 euro, contre 4638 euro au Luxembourg, et une moyenne de l’UE de 2319 euro (Eurostat, 2018)= délocalisation et travailleur détachés. Les populismes de gauche dénoncent cette faille et plus globalement la politique libérale de l’UE depuis les années 90 : ce sont notamment le démantèlement des monopoles publics au nom de la libre concurrence, l’absence de protectionnisme européen, le principe des travailleurs détachés =

Dès lors on peut observer une véritable géographie du populisme et de l’eurosepticisme. Il existe une frontière sociale marquée, avec d’un côté les « gagnants » de la mondialisation, aisée, éduquée, ouvert sur le monde, connaissant l’Europe, population de CSP+, europtimiste, et de l’autre une population de « perdant » de la mondialisation plus populaire, moins aisée, éduquée, connaissant mal l’Europe, ayant subi de plein fouet les phénomènes de désindustrialisation et les impacts des politiques libérales en partie liées à la globalisation, eurosceptique. En ce sens les crises économiques s’accompagnant de désindustrialisation serait un moteur important du populisme et de l’eurosepticisme. Il ne faut cependant pas généraliser : on trouve un populisme et un euroscepticisme de « riche » très développé dans les pays comme le Danemark, l’Autriche, le nord de l’Italie, qui se nourrit d’autres thématiques, notamment identitaires nationalistes ou régionalistes.

Cette partition se double d’une géographie du populisme eurosceptique, qui recoupe en partie la fracture économico-sociale. On retrouve ainsi une logique socio-spatiale entre villes et campagnes, métropole et reste du territoire.

1. **Le Brexit : exposé :**

1. **L’illibéralisme de l’Europe de l’est.**

Alors que le populisme se développe partout en Europe, il triomphe dans l’est, et notamment en Hongrie et en Pologne, dans une moindre mesure en Slovaquie et en Republique Tchèque, se regroupant dans le groupe de Visegrad pour peser au sein de l’Union Européenne.

En Hongrie et en Pologne l’arrivée des populistes au pouvoir en 2010 en Hongrie (Vicktor Orban) et en 2015 en Pologne (parti Droit et Justice PiS) marque ainsi le départ d’une « Révolution conservatrice », qui remet largement en cause les principes et le fonctionnement de l’UE.

Pourtant l’adhésion à l’UE après la guerre froide a largement été demandée par ces pays, dont ils ont profité. Ainsi l’UE était synonyme de liberté et de prospérité, garantissant un système démocratique après les années de totalitarisme soviétique et un développement économique, largement entretenue par les aides versées, dont la Pologne reste aujourd’hui la principale bénéficiaire. Pourtant l’image de l’UE s’est dégradée, passant de liberté à danger.

Cette flambée du populisme dans les ex-démocratie populaire s’explique par :

* Un problème migratoire et identitaire : ces pays sont face à un double dilemme. D’un côté une émigration de masse vers l’UE depuis l’adhésion, bine supérieure à l’émigration extérieure vers l’UE= de 2008 à 2018 par exemple ce sont par exemple pas moins de 3,4 millions de personnes qui ont quitté la Roumanie. Le plombier polonais s’ancre dans l’imaginaire occidental, et s’invite même dans les campagnes. Cette saignée démographique vient achever des pays à la croissance naturelle déjà négative, les remettant à la situation des années 60 parfois. Mais parallèlement ces pays connaissent pour la première fois une immigration venant de l’extérieure de l’UE, devenant la porte d’entrée de l’UE, et alimentant tous les fantasmes identitaires, jusqu’à la création d’un mur par la Hongrie.
* Un problème économique : la crise de 2008 a très fortement impacté les économies de l’est, qui avaient libéralisées à l’extrême leurs économies dans les années 90 e réaction à l’économie socialiste. La hausse des inégalités sociales, liées à la libéralisation, la crise économique des années 2010 ont en partie discrédité le modèle économique libérale associée à l’UE= il n’est pas étonnant que Orban soit élu en 2010 alors que la Hongrie connaît un recul de 6% de son PIB.
* Un problème culturel : la libéralisation culturelle de la société a heurté une population restée encore très conservatrice, et notamment attachée à des valeurs chrétiennes. Ainsi la Pologne lors de la constitution de 2005 a insisté pour inscrire que l’Europe était chrétienne. Les valeurs défendues par l’Europe sont ainsi mal perçues, notamment sur la défense des minorités et de la liberté sexuelle, l’Europe étant alors perçue comme le vecteur d’une société décadente et sous l’égide d ’ « idéologie gauchiste » contraire à une identité nationale forgée autour des valeurs ethniques et religieuses.

L’arrivée des populistes au pouvoir en Pologne et en Hongrie a alors lancé une offensive conservatrice qui ébranle l’Europe et la met au défi de défendre ses valeurs, d’autant plus problématique que les populistes sont arrivés au pouvoir par les urnes :

* Lois liberticides remettant en cause l’ Etat de droit : modification de la législation pour baillonner les média, pour ne plus séparer les pouvoirs.
* Lois sociales remettant en cause les valeurs européennes : remise en cause de l’IVG en Pologne (loi anti avortement 2020)
* Finalement supériorité du droit national sur le droit européen : 2021, cour suprême polonaise qui remet en cause la primauté du droit européen.

L’UE a été obligée de répliquer et de se défendre. Dès 2018 la Commission a été obligée de lancer une procédure de sanction contre la Hongrie, première fois. Ce vote lance une procédure et complexe pouvant aboutir à la privation des droits de vote de la Hongrie, même si surtout symbolique. Dès 2017 la même procédure contre la loi Polonaise sur la Cour suprème =article 7, « arme nucléaire ».

Puis en 2019 -2020 le conflit s’est déplacé sur le budget de relance européen ( green deal). La commission a voulu lié le versement des fonds aux respects des droit, les deux pays ont répliqué en refusant de voter le budget et le green deal. Un compromis a finalement été trouvé pour faire passer le budget, mais assouplissant les sanctions, les réformes liberticides des deux pays restant pour l’instant en place….

1. **Le retour de l’euro-enthousiasme ?**

Récemment cependant l’euroscepticisme semble marquer le pas, avec un retour assez marquant de l’attachement à l’Europe. Alors que le % des opinions publiques favorables à l’UE avaient atteint un plus bas au milieu des années 2010, elles sont remontées où se sont stabilisées depuis. Ainsi le % d’opinion favorable passe de 38% à 62% de 2016 à 2020, de 26 à 37% en Grèce, de 48 à 67% en Espagne, ou encore de 50 à 63% en Allemagne. Parallèlement le populisme à l’est semble marquer le pas : en Rep Tchèque et en Slovaquie les populistes ont perdu les élections, tandis que l’agression russe a profondément divisé la Pologne et la Hongrie, faisant exploser le groupe de Visegrad. Cette remontée s’explique par plusieurs facteurs :

* La fin de la crise économique qui avait marquée durablement l’UE.
* La remise en cause de l’UE à la fois de l’intérieur, par le Brexit, et de l’extérieur, avec notamment la présidence Trump, ont conduit les européens à serrer les rangs, en se rendant compte que la construction européenne était somme toute fragile.
* L’agression russe contre l’Ukraine joue aussi un rôle majeur, l’UE étant perçu comme une protection mais aussi une identité commune face à la Russie et son modèle politique.
* Les transformations internes de l’UE, avec notamment l’abandon de la politique libérale pour le soutien inconditionnel de la BCE, le retour d’un protectionnisme européen notamment face au GAFAM (procès,..), le rôle accru du Parlement a sans doute aussi donné une vision plus positive.

Ce regain d’enthousiasme est cependant à nuancer, avec des populismes qui sont toujours aussi dynamiques et qui ont gagné du terrain : Georgia Meloni en Italie, l’extrême-droite suédoise et néerlandaise qui ont pris le pouvoir, le retour de l’extrême droite en Slovaquie. Il est cependant intéressant de noter que la plupart de ces partis sont désormais pro-europe, alors qu’ils étaient eurosceptiques auparavant. C’est un basculement très sensible et important, qui relève de l’euro-enthousiasme= les opinions ne veulent pas quitter l’EE, et les partis populistes se sont adaptés. L’UE semblent donc moins en danger. Mais d’un autre côté c’est aussi une mauvaise nouvelle, car ces partis ont adapté leurs idées au niveau européen, et veulent transformer l’UE de l’intérieur : perte des valeurs humanistes, rejets des minorités, europe-forteresse contre les migrations, racisme européen, préférences nationales, etc…

Plus largement l’enthousiasme européen manque encore de souffle et de projets. Le directeur de l’ASE plaidait ainsi pour le développement d’un projet européen sur la lune voire sur mars, permettant de relancer l’enthousiasme des foules, comme l’avait un temps fait le satellite d’exploration